

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK**

SEANCE DU 20 mars 2024

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
15	13	10

L'an deux mille vingt-quatre le 19 février, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur GAILLOT Philippe, Maire

LISTE DES PRESENTS :

GAILLOT Philippe	OGER Isabelle	VALANCE Bénédicte
MENEGHIN Gaël	REUTER Olivier	VIEIRA Christophe
IMMER Alain	THILL Céline	WALLERICH Alain
SIVEC Jean		

LISTE DES ABSENTS EXCUSES :

GUINDT Philippe	donne pouvoir à M. VIEIRA Christophe
DEBAILLEUL Delphine	donne pouvoir à M. MENEGHIN Gaël

LISTE DES ABSENTS NON EXCUSES :

BRUN Jérôme

Madame Isabelle OGER est désignée pour remplir la fonction de Secrétaire de séance et l'accepte.

Objet : 2024 - 827 Extension du périmètre de la CCCE – Information complémentaire, étude de M. HEYMES de décembre 2023 – Demande d'adhésion de la Commune d'Ottange.

Vu la délibération N° 2024 - 816 « Extension du périmètre de la CCCE – Demande d'adhésion de la Commune d'Ottange » du 19 février 2024 ;

Vu l'étude sur les conséquences du retrait de la Commune d'Ottange de la CCHPVA (Communauté de Communes du Haut Pays La d'Alzette) établie par M. Pascal HEYMES du cabinet MS Conseils en décembre 2023 et réceptionnée par Email du 21 février 2024 ;

Considérant que l'étude précitée est un document répondant aux dispositions de l'article L.5211-39-2 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales) et des articles D.5211-18-2et D.5211-18-3 du CGT et permet d'avoir des informations complémentaires susceptibles de mieux apprécier la demande de la commune d'Ottange d'adhérer à la CCCE, Monsieur le Maire a transmis cette étude aux Conseillers par Email du 21 février 2024 et propose un nouveau vote sur l'extension du périmètre de la CCCE et la demande d'adhésion de la commune d'Ottange ;

Considérant que ces articles prévoient que « l'auteur de la demande élabore un document présentant une estimation des incidences de l'opération sur les ressources et les charges ainsi que sur le personnel des communes et établissements publics de coopération intercommunale concernés » ;

Considérant que le document a pour objectif d'analyser les incidences sur les ressources, les charges et le personnel du retrait de la commune d'Ottange de la CCHPVA et de son adhésion à la CCCE ;

Considérant la volonté de la commune d'Ottange de s'inscrire dans le projet de développement de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs ;

Il est demandé au Conseil municipal :

- de se positionner sur le projet d'extension du périmètre communautaire de la CCCE à la commune d'Ottange à compter du 1^{er} janvier 2026 ;
- de notifier cette délibération au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs.

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK**

SEANCE DU 20 mars 2024

Conformément à l'article L5211-18 du CGCT, l'admission de nouvelles communes est subordonnée à la décision concordante des Conseils Municipaux des Communes membres de la CCCE dans les mêmes conditions de majorité requises pour la création d'un EPCI.

Le Conseil Municipal prend acte des informations transmises et après en avoir débattu,

- **Approuve** le projet d'extension du périmètre communautaire de la CCCE à la commune d'Ottange à compter du 1^{er} janvier 2026,

Votants 12 (représentés compris) / 2 votes « Contre » / 4 « Abstentions » / 6 votes « Pour »

- **Charge** Monsieur le Maire de notifier la présente délibération au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour copie conforme.

Beyren-lès-Sierck, le 25 mars 2024

Le Maire :

Philippe GAILLOT

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été publié sur le site internet de la mairie le 25/03/24

Le Maire,

